AR Prefecture
047-214701955-20260320-DEL021_2026-DE
Reçu le 23/03/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 mars 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

OBJET :
Election du Maire
Sous la présidence du Doyen d'âge

N° 021/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 16 mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Serge ARNAUNE, Doyen de l'Assemblée.

Etaient présents : Nicolas LACOMBE, Edith BUSQUET, Hugues DAVID Evelyne CASEROTTO, Patrick GOLFIER, Najet EL-KAHIRI, Manu VICENTE, Mélanie SERRES-SOLANO, Jean-François TUFFERY, Marie-Ange PRADO, Daniel ESSERTEL, Stéphanie GARBAY, Serge ARNAUNE, Françoise MEDECIN, Marc GELLY, Aurore FONTANEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Josiane DARRAC, Frédéric TAROZZI, Myriam TESSARIOL, Yannick DULOUARD, Charlie BARRERE, Charline SANSAN, Jean-Luc GUERY, Helena POTIER, Michel FRANCOISE.

Absents excusés :
Laurence QUATRE qui a donné pouvoir à Evelyne CASEROTTO
Marie LAPORTE qui a donné pouvoir à Edith BUSQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 19 février dernier a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Serge ARNAUNE

Conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les conseillers municipaux se réunissent de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le Conseil a été élu au complet.

Le nombre de personnes présentes autour de cette table me permet de constater que le quorum est atteint. Je vous propose donc de procéder à l'élection du Maire.

AR Prefecture
047-214701955-20260320-DEL021_2026-DE
Reçu le 23/03/2026

Je rappelle que conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

Deux assesseurs sont désignés pour tenir le bureau de vote :
- Madame Charline SANSAN
- Monsieur Charlie BARRERE

Le bureau de vote étant en place, la ou les candidatures sont recueillies
S'est porté candidat :
- Monsieur Nicolas LACOMBE

J'invite chaque membre du Conseil municipal, dans l'ordre d'appel, à procéder au vote à bulletin secret :

J'appelle donc individuellement :

- Nicolas LACOMBE
- Edith BUSQUET
- Hugues DAVID
- Evelyne CASEROTTO
- Patrick GOLFIER
- Najet EL-KHAIRI
- Manuel VICENTE
- Mélanie SERRES-SOLANO
- Jean-François TUFFERY
- Marie-Ange PRADO
- Daniel ESSERTEL
- Stéphanie GARBAY
- Serge ARNAUNE
- Françoise MEDECIN
- Marc GELLY
- Aurore FONTANEL
- Frédéric SANCHEZ
- Laurence QUATRE
- Jean-Jacques SERVOLLE
- Josiane DARRAC
- Frédéric TAROZZI
- Myriam TESSARIOL
- Yannick DULOUARD
- Marie LAPORTE
- Charlie BARRERE
- Charline SANSAN
- Jean-Luc GUERY
- Héléna POTIER
- Michel FRANCOISE

Le vote étant clos, il convient de procéder au dépouillement.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :
- ▶ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- ▶ bulletins blancs ou nuls : 0
- ▶ suffrages exprimés : 29
- ▶ majorité absolue : 15

▶Le candidat Nicolas LACOMBE a obtenu : 29 voix

AR Prefecture

047-214701955-20260320-DEL021_2026-DE
Reçu le 23/03/2026

Monsieur Nicolas LACOMBE ayant obtenu la majorité absolue, je le proclame Maire et lui remet l'écharpe tricolore.

Le procès-verbal de cette élection sera dressé à l'issue du vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ... ...

Et de la publication à Nérac le ... ...

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le Secrétaire de séance,

AR Prefecture

047-214701955-20260320-DEL021_2026-DE
Reçu le 23/03/2026